

Feu vert de la justice pour la reprise d'Investimmo



MEAUX, TRIBUNAL DE COMMERCE. Soulagement mardi soir pour les 149 victimes d'Investimmo. Le tribunal a accepté le plan de cession proposé par l'entreprise Pierreval. (LP/GUÉNAËLE CALANT.)

LE TRIBUNAL de commerce de Meaux a tranché mardi soir, et c'est un soulagement pour les 149 victimes d'Investimmo, qui attendent depuis des années de pouvoir habiter dans les appartements promis par le promoteur immobilier, placé en liquidation le 23 avril : le tribunal a accepté le plan de cession proposé par l'entreprise Pierreval.

« Nous étions une cinquantaine à attendre la nouvelle devant le tribunal. Nous sommes soulagés. On espère nos appartements pour janvier. On va aller fêter ça au restaurant », expliquait mardi Morgan Le Moëllic, le président de l'association qui regroupe les acquéreurs de Chauconin, Saint-Germain et Vaujours.

Le jugement permet au repreneur de terminer les chantiers de la Grande-Ile et du Faubourg-Saint-Ni-

colas, à Meaux, ainsi que ceux de Chauconin, Vaujours et Saint-Germain. En contrepartie, les acquéreurs, qui paient des loyers en plus de leurs traites, ont accepté de renoncer à recouvrer leurs créances. Pour le moment, environ 110 personnes ont signé le fameux document de renoncement. C'est le prix à payer, s'ils veulent voir les chantiers terminés. Pour que l'opération ne se fasse pas au détriment de la société Pierreval, celle-ci va acheter — et revendre — des actifs d'Investimmo. Les marges dégagées seront alors distribuées entre les acquéreurs, les créanciers et Pierreval elle-même. Yann Doffin, le patron de Pierreval, ne cache pas sa satisfaction d'avoir convaincu le tribunal qui s'est montré très exigeant à son égard. « Ce dossier n'aurait pas abouti sans les instances de la procédure, sans les

copropriétaires et sans le nouveau dirigeant d'Investimmo. » Selon lui, les premiers logements, ceux du Faubourg-Saint-Nicolas qui sont le plus avancés, pourraient être terminés en décembre. Les autres le seront dans la foulée.

Quant à Philibert Demory, le procureur adjoint de Meaux, il se réjouit d'une telle issue, « rare dans le cadre d'une procédure collective ». Il avait opté pour la poursuite d'activité, puisque, dans le cas d'une liquidation, « les acquéreurs n'auraient eu que leurs yeux pour pleurer ». « C'est la première fois qu'on applaudit à la fin d'une audience », raconte le magistrat, qui a déployé beaucoup d'énergie sur ce dossier. « Depuis avril 2006, je suis plongé dedans tous les jours. »

GUÉNAËLE CALANT